

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :

15/06/2026

Date d'affichage :

15/06/2026

Numéro : 33/2026

Le vingt-deux juin 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patricie DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Inès LEBAILLY, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE.

Absents excusés représentés : Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés : Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

Secrétaire de séance : Liliane ESPIÉ.

ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Il précise que le Conseil municipal a décidé la création de six commissions municipales permanentes et a fixé le nombre de membres appelés à siéger au sein de chacune d'entre elles. Monsieur le Maire précise toutefois que ces commissions constituent des organes de travail et d'étude. Elles ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel propre, mais elles participent à la préparation des affaires soumises au Conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les dispositions précitées imposent ainsi le respect d'une représentation proportionnelle des différentes tendances représentées au Conseil municipal, sans toutefois prévoir de méthode déterminée de répartition des sièges entre ces tendances.

Il appartient dès lors au Conseil municipal de retenir une composition permettant, d'une part, de refléter aussi fidèlement que possible la composition politique de l'assemblée municipale et, d'autre part, de garantir à chacune des tendances représentées la possibilité de disposer d'au moins un représentant au sein des commissions.

Le Conseil municipal de Lescure-d'Albigeois étant composé de 27 membres, répartis entre 20 élus issus de la liste majoritaire, 5 élus issus du deuxième groupe et 2 élus issus du troisième groupe, la composition des commissions tient compte de cette configuration politique afin d'assurer l'expression pluraliste des élus.

Un appel à candidature a été effectué auprès des deux groupes d'opposition.

Sont présentées pour candidatures les listes suivantes par commissions :

Commission urbanisme développement durable, travaux et sécurité**9 membres**

1	ALARY	Francis
2	GUIRAUD	Laurence
3	LEBRUN	Olivier
4	MONTEILLET	Yves
5	GARRIC	Franck
6	JEANNIN	Laurent
7	CANAC	Alain
8	SABRIE	Jérôme
9		

Commission patrimoine de proximité, activités**7 membres**

1	DUMAY	Christian
2	DELEUZE	Martine
3	GUIRAUD	Laurence
4	COMBETTES	Patricia
5	SEGURA	Carole
6	ROUQUETTE-BAULES	Claudette
7		

Commission écoles, jeunesse**7 membres**

1	CHINCHOLLE	Françoise
2	COT	Robin
3	LEBAILLY	Inès
4	LEYMARIE	Bénédicte
5	COMBETTES	Patricia
6	SANCHEZ	Sophie
7		

Commission finances**6 membres**

1	LEBRUN	Olivier
2	MONTEILLET	Yves
3	CHINCHOLLE	Françoise
4	ALARY	Francis
5	PELLIEUX	Ghislain
6		

Commission social, vie de quartier, communication, tourisme**8 membres**

1	DRY	Patrizia
2	ABADLIA	Nassera
3	COT	Robin
4	GUIRAUD	Laurence
5	ESPIE	Liliane
6	PELLIEUX	Ghislain
7	ROUQUETTE-BAULES	Claudette
8		

Commission sport, associations, festivités**7 membres**

1	MONTEILLET	Yves
2	JEANNIN	Laurent
3	POUTRAIN	David
4	LEYMARIE	Bénédicte
5	ESPIE	Liliane
6	SABRIE	Jérôme
7		

Considérant que la liste 3, comptant deux élus au sein du Conseil municipal, n'a pas répondu à la sollicitation qui lui a été adressée le 15 juin 2026 l'invitant à communiquer les noms des candidats qu'elle souhaite voir siéger au sein des commissions municipales, et qu'elle était absente, sans excuse, lors de la présente séance.

Considérant qu'il appartient néanmoins au Conseil municipal de garantir à cette liste la représentation proportionnelle rappelé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 22/06/2026
ID : 081-218101442-20260622-DEL_33_2026-DE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection des membres des commissions, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et désigne :

Commission urbanisme développement durable, travaux et sécurité

- ALARY Francis
- GUIRAUD Laurence
- LEBRUN Olivier
- MONTEILLET Yves
- GARRIC Franck
- JEANNIN Laurent
- CANAC Alain
- SABRIE Jérôme
- Siège réservé à la liste 3 - vacant dans l'attente de la communication des candidatures

Commission patrimoine, culture, commerce de proximité, activités économiques

- DUMAY Christian
- DELEUZE Martine
- GUIRAUD Laurence
- COMBETTES Patricia
- SEGURA Carole
- ROUQUETTE-BAULES Claudette
- Siège réservé à la liste 3 - vacant dans l'attente de la communication des candidatures

Commission écoles jeunesse

- CHINCHOLLE Françoise
- COT Robin
- LEBAILLY Ines
- LEYMARIE Bénédicte
- COMBETTES Patricia
- SANCHEZ Sophie
- Siège réservé à la liste 3 - vacant dans l'attente de la communication des candidatures

Commission finances

- LEBRUN Olivier
- MONTEILLET Yves
- CHINCHOLLE Françoise
- ALARY Francis
- PELLIEUX Ghislain
- Siège réservé à la liste 3 - vacant dans l'attente de la communication des candidatures

Commission social, vie de quartier, communication, tourisme

- DRY Patrizia
- ABADLIA Nassera
- COT Robin
- GUIRAUD Laurence
- ESPIE Liliane
- SANCHEZ Sophie
- ROUQUETTE-BAULES Claudette
- Siège réservé à la liste 3 - vacant dans l'attente de la communication des candidatures

Commission sport, associations, festivités

- MONTEILLET Yves
- JEANNIN Laurent
- POUTRAIN David
- LEYMARIE Bénédicte
- ESPIE Liliane
- SABRIE Jérôme
- Sièges réservés à la liste 3 - vacant dans l'attente de la communication des candidatures

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 081-218101442-20260622-DEL_33_2026-DE



Les sièges réservés à la liste 3 au sein des commissions énumérées ci-dessus sont déclarés vacants. Ils seront pourvus par délibération complémentaire du Conseil municipal dès communication, par cette liste, des noms des candidats qu'elle souhaite y voir siéger.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Bernard DELBRUEL

La Secrétaire de séance,
Liliane ESPIÉ